



LES ASSOCIATIONS FACE A LA CONJONCTURE

10^{ème} édition – Juin 2016

Sous la direction de
Cécile BAZIN et Jacques MALET

R&S publie cette nouvelle note de conjoncture, la 10^{ème} du genre depuis janvier 2011. Cette série a été lancée lorsque le secteur associatif a manifesté de sérieux signes de fragilité, liés à la crise. Elle traite de l'évolution trimestrielle des créations d'association et de l'emploi associatif qui concerne - rappelons-le - un salarié privé sur dix. Elle présente aussi les résultats, sous la forme d'un baromètre, de l'enquête annuelle auprès des responsables associatifs : panel représentatif de 1.445 dirigeants interrogés entre le 17 mai et le 10 juin 2016.

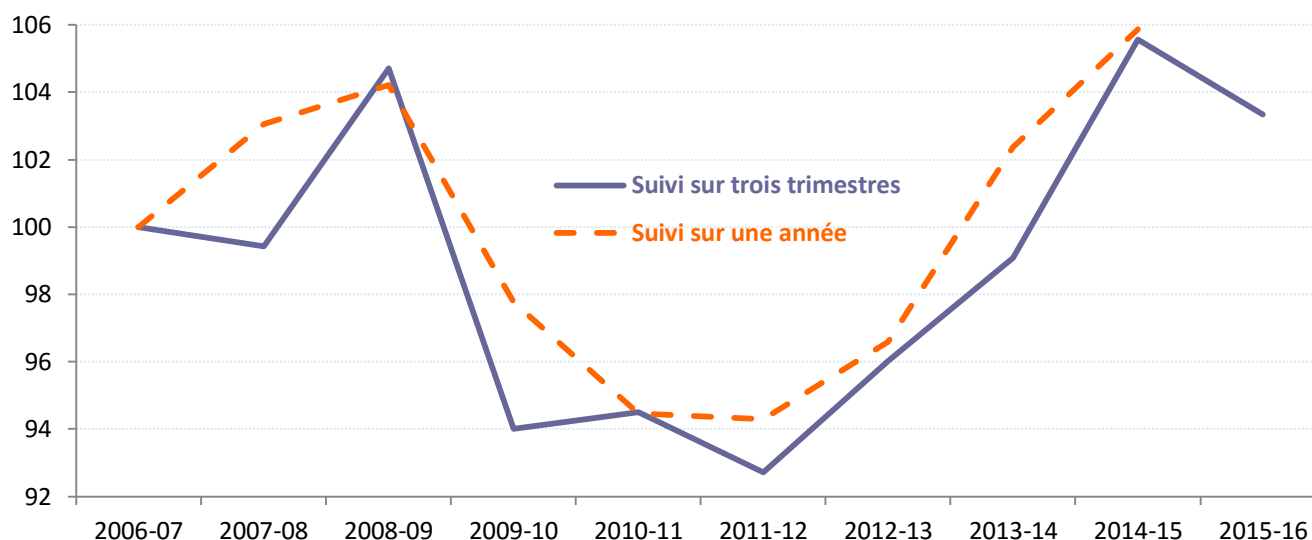
1 – Forte dynamique de créations en 2015-2016

RAPPELS METHODOLOGIQUES

- A l'exception des départements d'Alsace-Moselle, toutes les associations nouvelles font l'objet d'une parution au journal officiel. Ces annonces constituent notre source d'informations, en coopération avec les services du journal officiel, selon un suivi régulier des créations au niveau départemental, et ponctuellement au niveau infra départemental.
- Pour des raisons largement argumentées dans nos précédentes éditions, nous mesurons l'évolution annuelle des créations d'associations du début septembre à la fin du mois d'août. A la fois parce que cette période correspond au rythme de la vie associative elle-même, et pour éviter des biais très importants constatés et démontrés, lors de mesures à l'année civile.

Le graphique suivant présente, en base 100, sur une dizaine d'années, l'évolution du nombre de créations mesurée chaque trimestre. Pour ce qui concerne l'année 2015-2016, qui se terminera à la fin du mois d'août 2016, nous ne disposons que des données relatives à trois trimestres.

Graphique 1 – Evolution du nombre de créations d'associations, en base 100 en 2006-2007



Source : Services du Journal officiel – Traitement R&S. **Lecture :** A partir d'une base 100 en 2006-2007, une première courbe affiche l'évolution sur les trois premiers trimestres de chaque année. Elle est complète, comportant les résultats pour l'année 2015-2016. La deuxième courbe, ne comportant pas encore les résultats de l'année 2015-2016, représente l'évolution sur une année complète, avec ses quatre trimestres. L'année 2014-2015 a enregistré un nombre de créations supérieur de près de 6%, par rapport à l'année 2006-2007. Pour l'année 2015-2016, la courbe bleue comportant les trois premiers trimestres affiche une légère baisse.

L'année 2014-2015 avait été marquée par un record de créations à 75.000 nouvelles associations. Selon le pointage effectué aux trois quarts de l'année 2015-2016, on devrait parvenir à un résultat légèrement inférieur pour l'ensemble de l'année, mais sans doute équivalent au précédent record de l'année 2008-2009 (73.000 créations).

Cette nouvelle dynamique de créations, observée depuis l'année 2012-2013, ne se dément pas. Les résultats détaillés seront présentés dans la 14^{ème} édition annuelle de « *La France associative en mouvement* », en septembre prochain.

2 – Evolution conjoncturelle de l’emploi

Précisions méthodologiques

Nous observons l’évolution de l’emploi dans les associations, dans le cadre d’un partenariat qui se développe depuis une dizaine d’années avec l’ACOSS-URSSAF, pour ce qui concerne le régime général, et la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), pour ce qui concerne le régime agricole. Cette évolution est présentée d’une manière détaillée, année après année, et sur un plan conjoncturel, trimestre après trimestre, après correction des variations saisonnières.

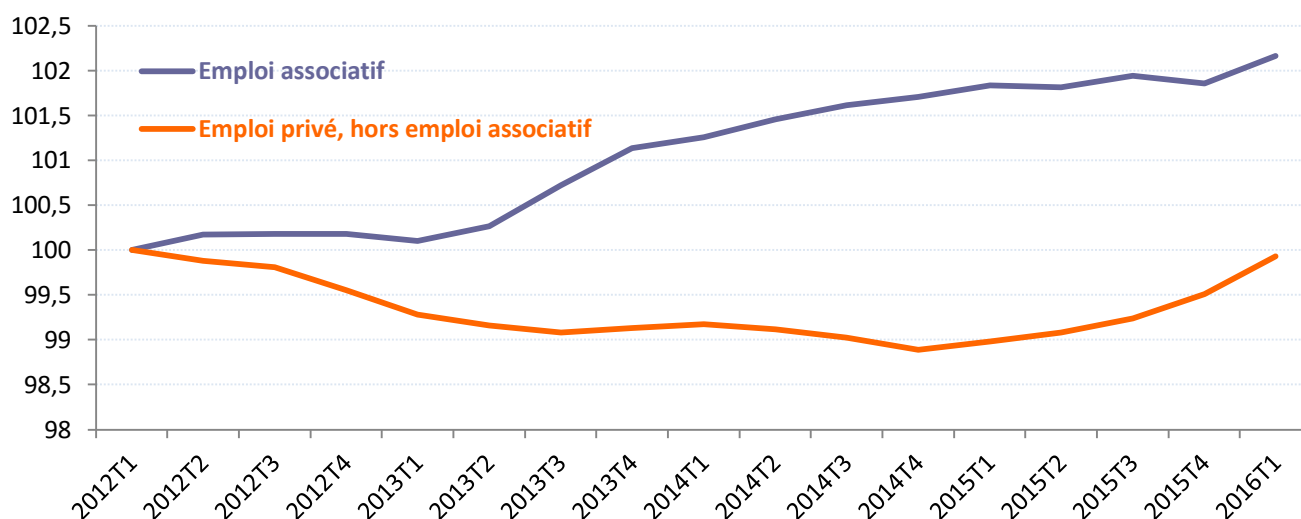
Il convient de rappeler ici que le suivi de l’emploi associatif fait aujourd’hui l’objet d’une convergence très satisfaisante, entre l’approche de l’INSEE (derniers chiffres publiés en juillet 2015, concernant l’année 2013) et les données présentées ici, à partir du travail mené avec l’ACOSS-URSSAF et la CCMSA (Mutualité sociale agricole). Avec une méthodologie légèrement différente (données au 31 décembre pour l’INSEE et moyenne des quatre trimestres pour l’ACOSS-URSSAF et la MSA, et périmètre très légèrement différent), on parvient à un écart désormais limité à 0,2%, pour ce qui concerne le nombre d’emplois.

AVERTISSEMENT : L’introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

A – OBSERVATION DU NOMBRE D’EMPLOIS

Le graphique suivant présente la variation du nombre d’emplois associatifs, au regard de celle de l’ensemble du secteur privé, hors associations.

Graphique 2 – Evolution trimestrielle du nombre des emplois, en base 100 au 1er trimestre 2012



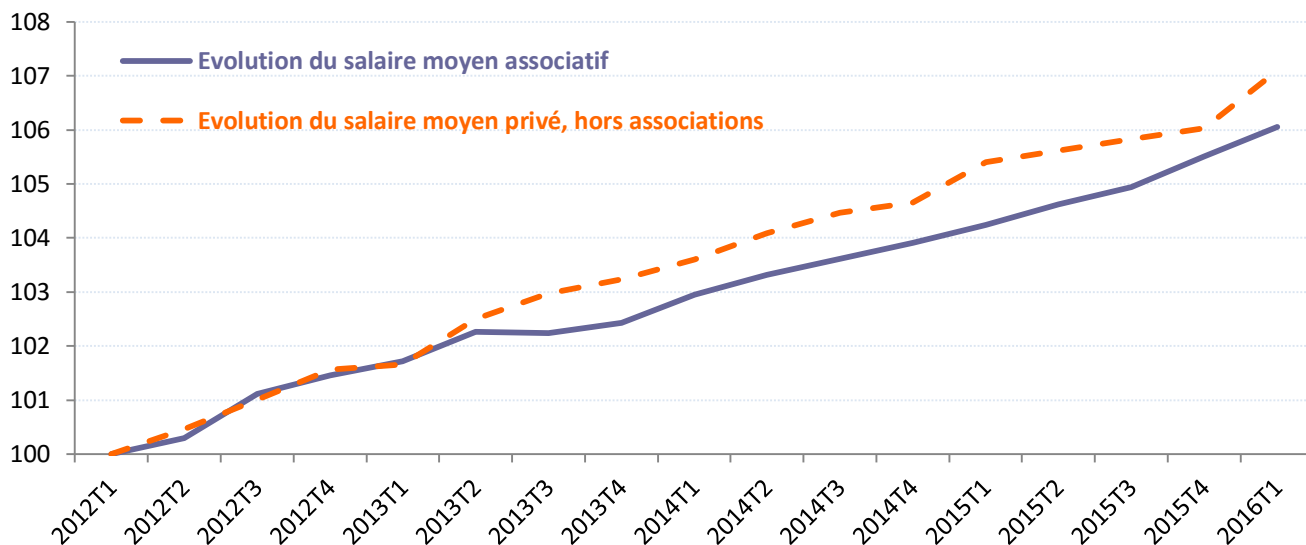
Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. **Lecture :** A partir du 1^{er} trimestre 2012, pris comme base, le nombre d’emplois associatifs a progressé d’un peu plus de 2%, au 1^{er} trimestre 2016, pendant que l’ensemble du secteur privé hors associations se retrouvait sensiblement au même niveau que quatre années plus tôt.

Après une année 2011 particulièrement difficile pour le secteur associatif, l’année 2012 avait présenté une stabilisation de l’emploi (+ 0,1%), par différence avec l’évolution négative de l’ensemble du secteur privé. Les trois années suivantes ont présenté une légère progression, qui se confirme au premier trimestre 2016. De son côté, l’ensemble de l’emploi privé, hors associations, a amorcé une légère remontée depuis début 2015.

B – EVOLUTION DU SALAIRE MOYEN

Le graphique suivant permet de voir comment ont respectivement évolué les salaires moyens du secteur associatif et de l'ensemble du secteur privé, hors associations.

Graphique 3 : Evolution trimestrielle du salaire moyen, en base 100 au 1er trimestre 2012.



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. **Lecture :** A partir du 1^{er} trimestre 2012, pris comme base, le salaire moyen du secteur associatif a progressé d'un peu plus de 6%, en quatre années, au 1^{er} trimestre 2016. La progression du salaire moyen de l'ensemble du secteur privé, hors associations, a été de 7%, au cours de la même période.

Les deux courbes sont identiques jusqu'au 2^{ème} trimestre 2013. C'est à ce moment-là que le nombre des emplois associatifs repart à la hausse, quand le reste de l'emploi privé se tasse un peu. Cela s'est traduit par un petit différentiel en termes de salaire moyen¹.

La prochaine édition de « *La France associative en mouvement* », programmée pour le mois de septembre 2016 (14^{ème} édition) permettra d'aller plus loin et de montrer des différences significatives, selon la taille des associations, d'une part, et selon le secteur d'activités, d'autre part.

Une approche territoriale sera également présentée. Elle s'appuiera, notamment, sur des cartes comportant les 26 régions en vigueur en 2015, les 17 nouvelles régions, et aussi l'ensemble des départements, pour une information au plus proche des acteurs et des décideurs de terrain.

¹ En lien avec la mesure mettant en œuvre les emplois d'avenir, d'une part, et l'augmentation du nombre de volontaires en service civique, d'autre part, dont les masses salariales correspondantes se situent au-dessous de la moyenne générale.

3 – Le moral des responsables associatifs

Une vague nationale d'enquête de conjoncture a permis de donner une nouvelle fois la parole aux dirigeants bénévoles sur la façon dont leurs associations ont vécu les premiers mois de l'année 2016, et sur la façon dont ils envisagent la rentrée associative de l'automne 2016. Les questions sont posées exactement dans les mêmes termes que pour les vagues précédentes, et l'échantillon est traité selon les mêmes règles de pondération pour traduire de la même manière la réalité de l'ensemble du secteur associatif.

Cette vague a permis d'interroger 1 445 responsables d'association, entre le 17 mai et le 10 juin 2016. Les résultats ont été traités selon la méthode des quotas, appliquée aux variables de secteurs d'activité et de taille d'associations. Une présentation synthétique est proposée, sous la forme d'un baromètre, d'une part, et selon les sujets d'inquiétude qu'évoquent les dirigeants, d'autre part.

A – LE BAROMETRE ANNUEL

Pour la cinquième année consécutive, au même moment de l'année, ce baromètre permet de voir comment le moral des responsables associatifs a évolué, à partir de ces trois critères portant sur la situation constatée (finances, bénévolat et situation générale) et de ces deux critères concernant les pronostics (situation générale à venir et projets envisagés).

Tableau 1 – Le moral des responsables associatifs

Thèmes proposés		Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013	Mai 2012
Au cours des derniers mois écoulés	La situation financière est jugée bonne ou très bonne	51% (+ 1)	50%	47%	53%	60%
	La situation du bénévolat (nombre, disponibilité) est jugée bonne ou très bonne	48% (+ 1)	47%	44%	42%	40%
	La situation générale de l'association (actions, missions...) est jugée bonne ou très bonne	65% (+ 1)	64%	61%	61%	68%
Au cours des prochains mois	La situation générale de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	54% (+ 4)	50%	50%	50%	51%
	L'association envisage des nouveaux projets ou une extension de l'activité	55% (- 1)	56%	59%	56%	60%

Source : Enquêtes nationales annuelles réalisées par Recherches & Solidarités.

Après un creux significatif, en 2014, la proportion des responsables satisfaits de la situation financière reprend un peu de vigueur, pour se situer à 51% aujourd'hui. Pour autant, on ne négligera pas la forte proportion de ceux qui se disent insatisfaits. Et on insistera sur les 12% qui la considèrent comme « *très difficile* », ce qui représente plus de 150.000 associations en souffrance.

La ressource humaine bénévole est jugée satisfaisante dans une minorité d'associations (48%). Bien que cette proportion augmente progressivement depuis l'année 2012, elle reste préoccupante. Notamment si l'on considère les 10% de responsables qui jugent la situation « *très difficile* ».

Une fois encore, on observe qu'avec des proportions proches de la moyenne, concernant ces deux composantes essentielles pour la vie des associations, la proportion des responsables satisfaits de la situation générale est nettement au-dessus (65%). Même si cela traduit leur volontarisme et leur souhait d'aller de l'avant, on n'oubliera pas les 5% qui la jugent préoccupante, ce qui représente environ 65.000 associations en réel danger.

Les pronostics pour les prochains mois sont globalement assez nettement au-dessus (54%) de ce qu'ils étaient les années précédentes. Pour autant, on compte environ 6% des dirigeants se disant très pessimistes pour la rentrée associative de l'automne. Les responsables des associations culturelles se montrent significativement plus préoccupés que les autres. Il en est de même pour les dirigeants des associations de taille intermédiaire, dont le budget se situe entre 75.000 et 150.000 euros.

Dès lors que les projets sont constitutifs de l'ADN associatif, on ne sera pas étonné de constater que 55% des dirigeants en envisagent pour les prochains mois. Cette proportion est assez stable depuis plusieurs années. Elle ne doit pas faire oublier qu'à l'inverse, 8% des dirigeants envisagent une réduction de l'activité.

B – LES SUJETS D'INQUIETUDE

Pour expliquer l'évolution du moral des responsables, l'évocation de leurs sujets d'inquiétude est essentielle. Ce tableau suivant permet de voir comment ils ont évolué au cours des quatre dernières années.

Tableau 2 : Les principales inquiétudes ressenties au fil des années

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants ?	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013
La situation financière	52% (- 1)	53%	52%	43%
Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités	51% (- 1)	52%	48%	54%
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	42% (- 2)	44%	42%	43%
L'évolution des politiques publiques	41% (- 3)	44%	43%	33%
Les relations avec les collectivités territoriales	34% (+ 1)	33%	32%	27%
Les moyens matériels, y compris les locaux	27% (+ 3)	24%	29%	29%
La diminution du nombre d'adhérents	25% (+ 4)	21%	20%	26%
La motivation et l'investissement des membres de l'équipe dirigeante	19% (- 4)	23%	19%	21%
Les relations avec les services de l'Etat	19% (- 3)	22%	20%	19%
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	10% (- 1)	11%	10%	10%
La concurrence éventuelle avec le secteur privé lucratif	8% (- 1)	9%	10%	8%

Source : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités. **Lecture :** Les sujets d'inquiétude sont classés, selon un ordre décroissant mesuré en mai 2016. Les responsables associatifs sont 52% à mentionner la situation financière comme un sujet d'inquiétude en mai 2016, soit un point de moins qu'en mai 2015. L'évolution relative aux trois sujets d'inquiétude davantage partagés en 2016 est indiquée en rouge.

En cohérence avec les réponses du tableau précédent, les deux thèmes relatifs aux questions financières et aux ressources humaines bénévoles suscitent un peu moins d'inquiétude. En lien avec la ressource humaine, la question du renouvellement des dirigeants arrive en troisième rang, inquiétude partagée par plus de 40% des responsables.

Vient ensuite l'évolution des politiques publiques, qui inquiète les responsables, d'autant plus qu'ils dirigent des grandes associations. Les relations avec les collectivités territoriales préoccupent plus d'un tiers des dirigeants (34%), en lien étroit avec la question des moyens matériels, y compris les locaux (27%, en hausse de trois points). On notera aussi aujourd'hui une plus forte préoccupation quant à la diminution des adhérents : 25% contre 21% en 2015.

Inversement, la motivation et l'investissement des dirigeants retrouve un pourcentage comparable à celui des années 2013 et 2014. Certains sont peut-être remobilisés devant une situation qu'ils jugent un peu moins tendue tant sur le plan financier que sur celui du bénévolat, et dans un contexte régional qui s'organise petit à petit, suite aux élections et au nouveau découpage qui préoccupaient nombre d'associations, il y a un an.

Remerciements :

Ces travaux ont été menés en lien avec les services du Journal Officiel, pour ce qui concerne les créations d'associations.

L'observation de l'emploi associatif est réalisée, depuis une dizaine d'années, dans le cadre de conventions avec l'ACOSS-URSSAF et la CCMSA.

Les enquêtes annuelles sont organisées avec le soutien du ministère en charge de la ville, de la jeunesse et des sports, du Mouvement associatif, du Réseau national des Maisons d'associations, de la FONDA, du Rameau, de France Bénévolat et du Carrefour des associations parisiennes, notamment.

Nous remercions également les membres du Comité d'experts qui ont participé à la conception et à la mise en place de ce suivi conjoncturel.

A PARAITRE EN SEPTEMBRE 2016 :

LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT – 14^{ÈME} EDITION

LES PANORAMAS REGIONAUX A L'ECHELLE DES 17 ET DES 26 REGIONS

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

ANNEXE

DEFINITIONS ET PRECISIONS METHODOLOGIQUES SUR L'EMPLOI

- **Champ de l'étude**

L'observation des associations employeurs porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222). Les secteurs d'activités s'appuient sur la nomenclature d'activité française (NAF) révisée en 2008.

- **La notion d'emploi**

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

- **Le secteur concurrentiel ou privé** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

- **La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « *Contribution Sociale Généralisée* » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

- **Le salaire moyen est** calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le même trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une valeur mensuelle.

- **Les données corrigées des variations saisonnières (CVS)** correspondent aux données désaisonnalisées, pour corriger notamment l'impact des versements des primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Elles sont ensuite analysées à l'aide de deux indicateurs complémentaires : le glissement trimestriel (GT), comparant les données du trimestre avec celles du trimestre précédent, et le glissement annuel (GA), comparant les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.